

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/12/2019

Dossier complet le :

19/12/2019

N° d'enregistrement :

2019-0376

1. Intitulé du projet

Projet immobilier "Union" - Commune de Sainte-Marie

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV MANTIN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. GIBON Florent

RCS / SIRET

7 9 2 2 3 6 3 0 9 0 0 0 1 1

Forme juridique

Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41	Le projet prévoit 64 places de stationnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SCCV MANTIN envisage la construction de 60 logements sociaux sur le territoire de la ville de Sainte-Marie au quartier Union.

Le projet d'aménagement sera implanté sur les parcelles E577, E586, E585 et E1106 qui présentent une superficie totale de 5 138 m².

Il consiste en la réalisation de 60 logements (19 T2, 30 T3 et 11 T4) répartis sur 5 bâtiments et un LCR. Il intégrera également 64 places de stationnement (dont 4 stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite).

4.2 Objectifs du projet

Le site "Union" est localisé au sein d'une zone d'habitations. Il s'agit de futurs quartiers destinés essentiellement à de l'habitat.

Le programme d'aménagement prévoit la mise en œuvre de 60 logements.

La surface plancher est de 3 503 m².

Les eaux usées seront collectées au moyen d'un réseau dédié et seront traitées par une STEP autonome installée sur site.

Les logements seront alimentés en eau potable par le réseau public existant.

Les immeubles seront accessibles via la Route de l'Union (D24 bis).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase travaux, la zone d'étude sera soumise à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Les effets sur le milieu seront limités dans le temps (terrassements...) et maîtrisés.

Les travaux seront essentiellement susceptibles d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles. Des mesures de protections spécifiques seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, la zone sera occupée par les habitants des 60 logements construits. Elle sera accessible via une voirie et des places de stationnement.

Les eaux usées seront renvoyées et traitées par une STEP autonome installée sur site.

Au final l'impact potentiel du projet sur les eaux superficielles est jugé relativement faible.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt d'un Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des parcelles :	5 138 m ²
Nombre de bâtiments à construire :	5 bâtiments
Surface plancher :	3 503 m ²
Nombre d'équivalent-habitants :	172

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier Union
97230 Sainte-Marie

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur la commune de Sainte Marie.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le Plan de prévention des risques de la ville de Sainte Marie a été approuvé le 30 décembre 2013.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux, la démolition des habitations existantes produira un excédent de déchets (gravats, menuiseries etc). Ils seront évacués vers une décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par : - Un aléa fort pour les séismes (comme toute la Martinique), - Un aléa faible à nul pour les mouvements de terrain, - Une zone à enjeux forts existants, - Un zonage réglementaire jaune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux déplacements seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Ensuite, seuls les riverains circuleront sur la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant les phases travaux, les principaux bruits seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc...). A terme, les habitants des 60 logements circuleront sur la zone. le bruit engendré ne devrait pas modifier notablement l'ambiance sonore du quartier. Les émissions sonores seront conformes à la réglementation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les logements seront éclairés la nuit et de nouveaux candélabres seront installés. Cependant, le quartier étant déjà principalement composé de d'habitations émettant le même type de lumières, l'impact des émissions produites par le projet est donc fortement limité.</p> <p>Les émissions lumineuses seront conformes à la réglementation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>cf. effluents</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents émis par le projet concernent les eaux usées. En phase exploitation, le projet engendrera 172 EH qui seront renvoyés et traités par une STEP autonome installée sur site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'occupation des 60 logements implique la production de déchets ménagers par ses habitants.</p> <p>Ceux-ci seront stockés dans des bennes à ordures implantées sur le site et collectées par le réseau de ramassage des ordures ménagères de CAP NORD.</p> <p>Aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est actuellement occupé par des habitations qui seront détruites dans le cadre des travaux. L'usage du sol ne sera donc pas modifié.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier, les travaux seront réalisés de préférence en période sèche pour les opérations susceptibles de libérer des MES. La durée des travaux sera réduite au minimum afin de limiter la gêne aux riverains. Les produits et déchets seront stockés dans une zone dédiée et étanche. L'entretien des camions sera réalisée sur une aire aménagée hors d'eau. Une surveillance accrue du chantier permettra d'intervenir rapidement en cas de pollution accidentelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est concerné par aucun zonage de milieu naturel sensible (zone d'habitations). Les eaux usées produites seront collectées par un réseau dédié et traité par une STEP autonome installée sur site. Les eaux pluviales seront également collectées par un réseau dédié. Un constat de non boisement a été établi par l'ONF en Décembre 2019 (cf. annexes). Au regard de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles, patrimoine historique et périmètres de protection Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville Sainte-Marie Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sainte-Marie Annexe 13 : Constat de non boisement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le Lamentin

le,

19/12/2019

Signature



Annexe 2 : Plan de situation

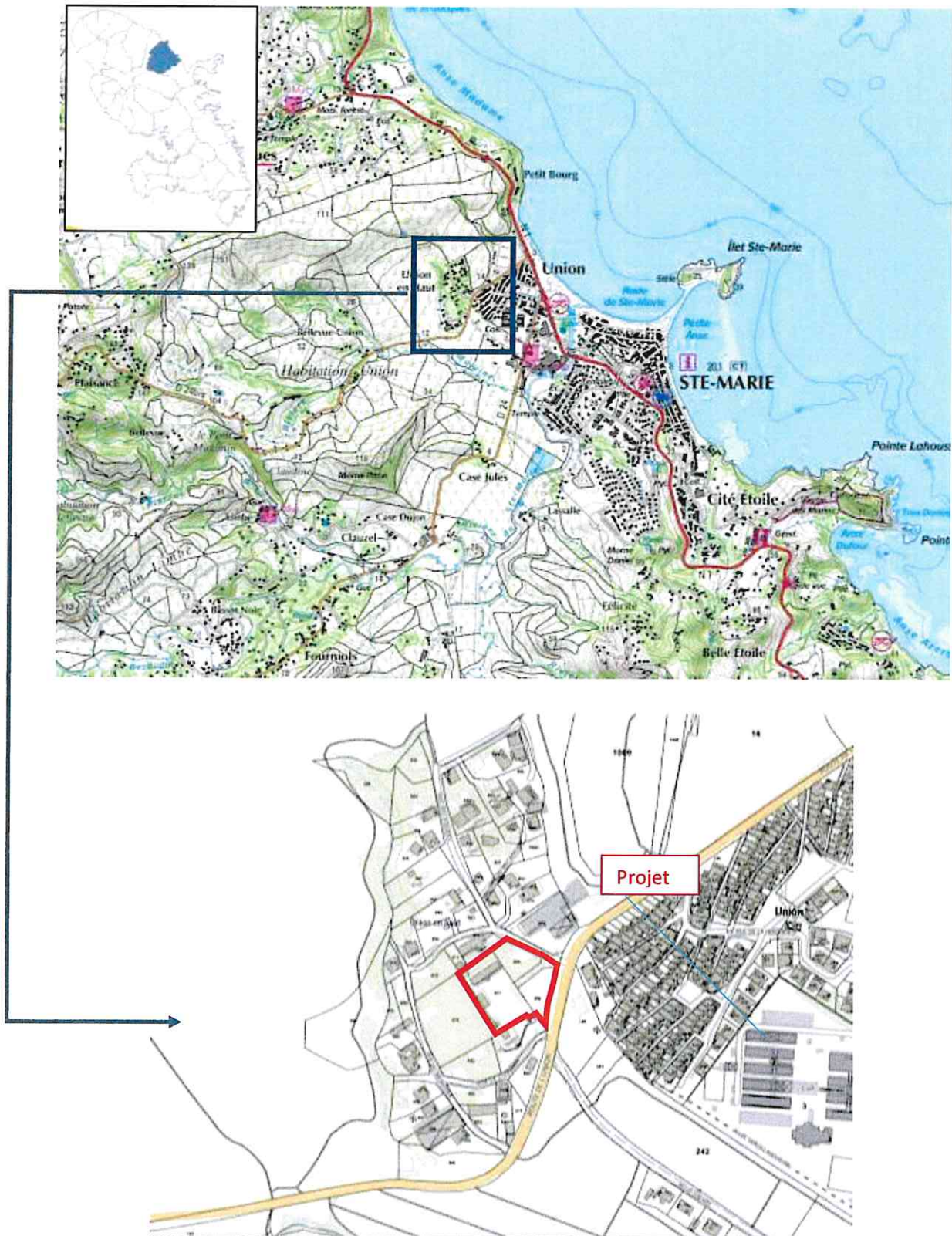


Figure 1 : Localisation générale du site d'étude (Source : Geoportail)



Figure 3 : Localisation des photographies sur orthophotoplan (Source : Geoportail)

Annexe 3 : Photographies de la zone d'étude



Figure 2 : Photographies de la zone d'étude - Décembre 2019

Annexe 4 : Plans du projet



PLAN DE MASSE

ECHELLE	1/400 ^{ème} format A3
DATE	Novembre 2019
APS	01

Construction de 60 logements
 et d'un local
 Route de l'Union
 97 230 Sainte-Marie

Annexe 5 : Abords du projet

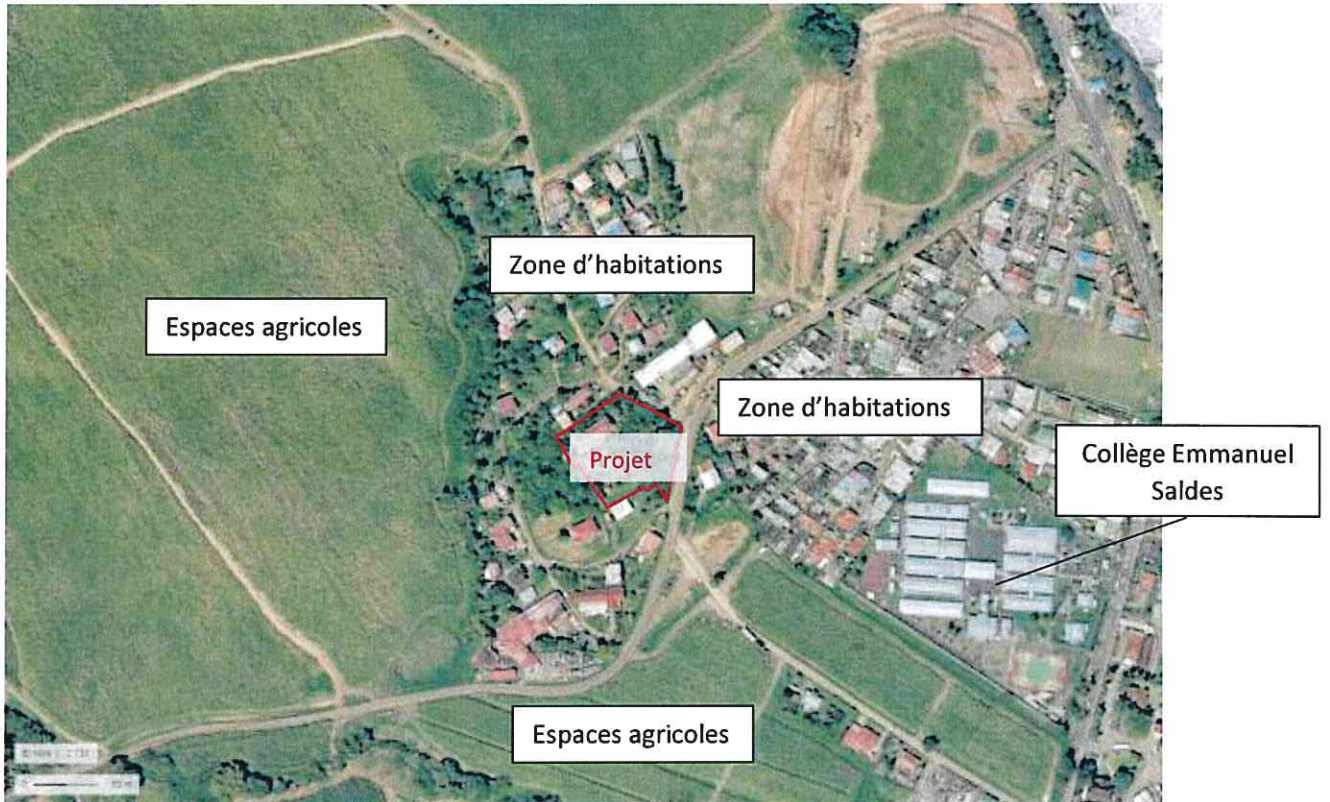


Figure 4 : Vue aérienne du site d'implantation du projet et de ses abords (Source : Geoportail, Decembre 2019)

Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles et patrimoine historique

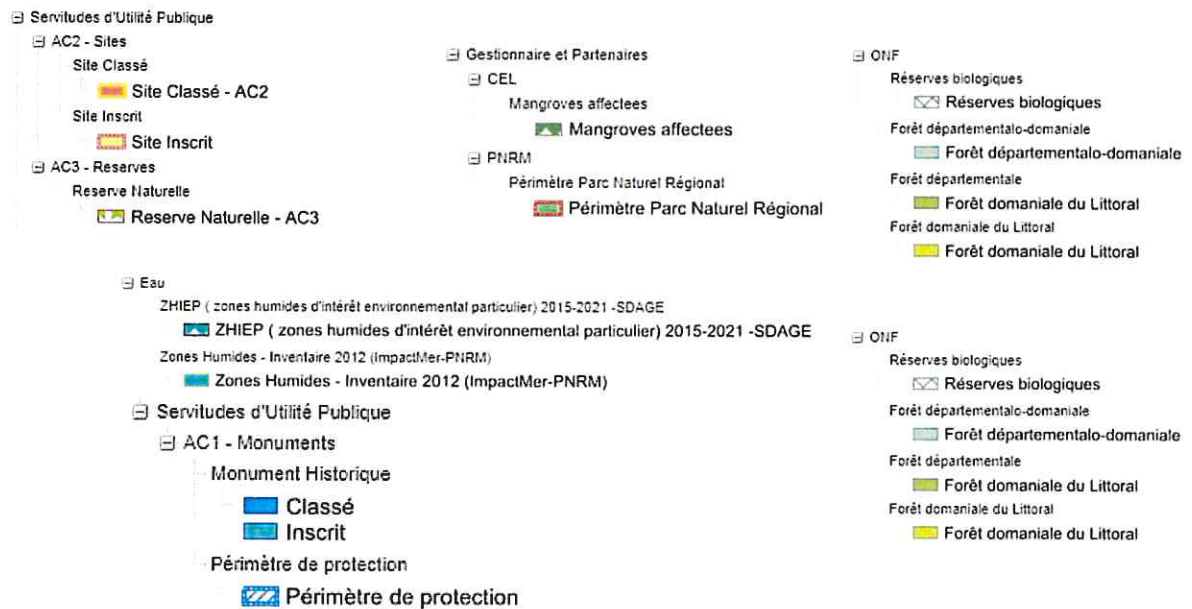
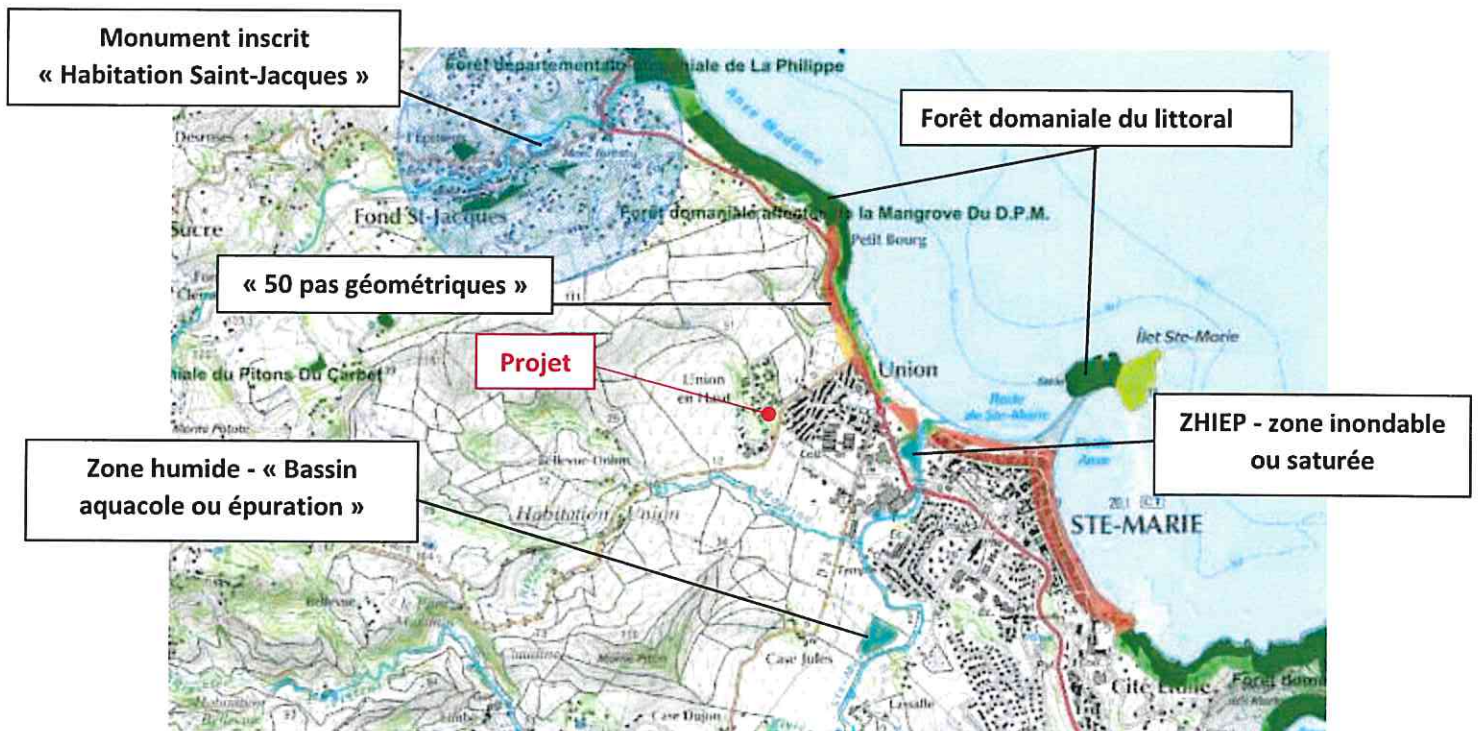


Figure 5 : Extrait cartographique des zones naturelles sensibles et patrimoine historique (CARMEN, 2019)

Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville de Sainte-Marie

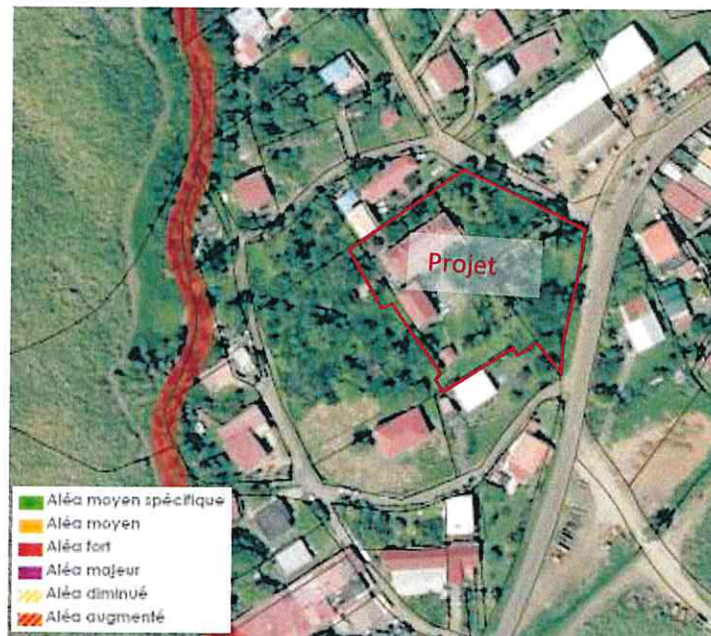


Figure 6 : Extrait cartographique de l'aléa inondation (Source : PPRN Sainte-Marie)

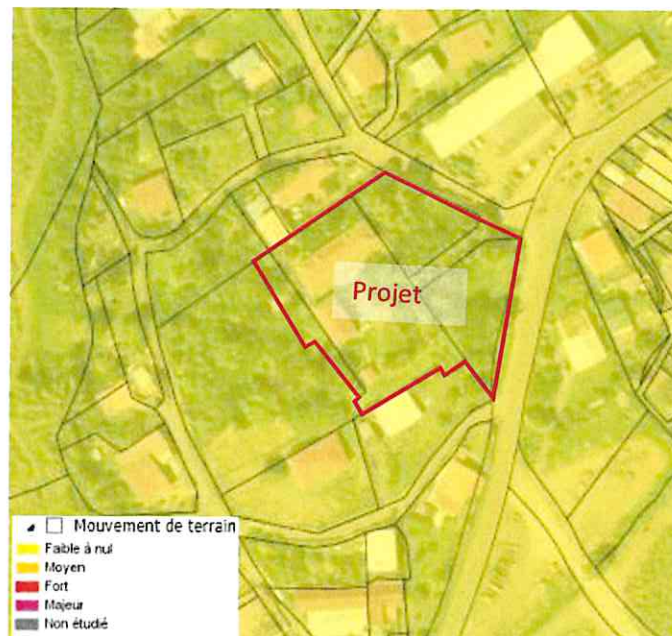


Figure 7 : Extrait cartographique de l'aléa mouvement de terrain (PPRN Sainte-Marie)



Figure 8 : Extrait cartographique de l'aléa sisme (PPRN Sainte-Marie)

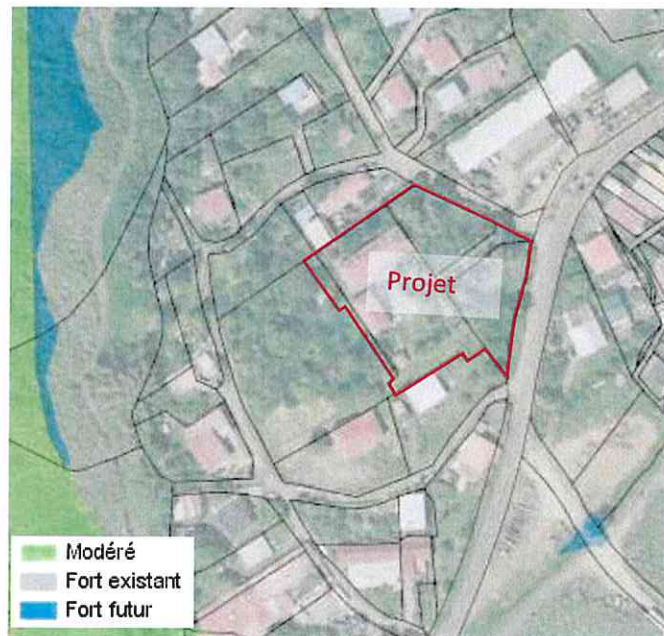


Figure 9 : Extrait cartographique des enjeux (PPRN Sainte-Marie)

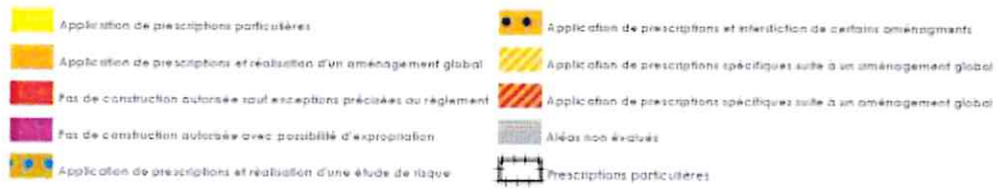
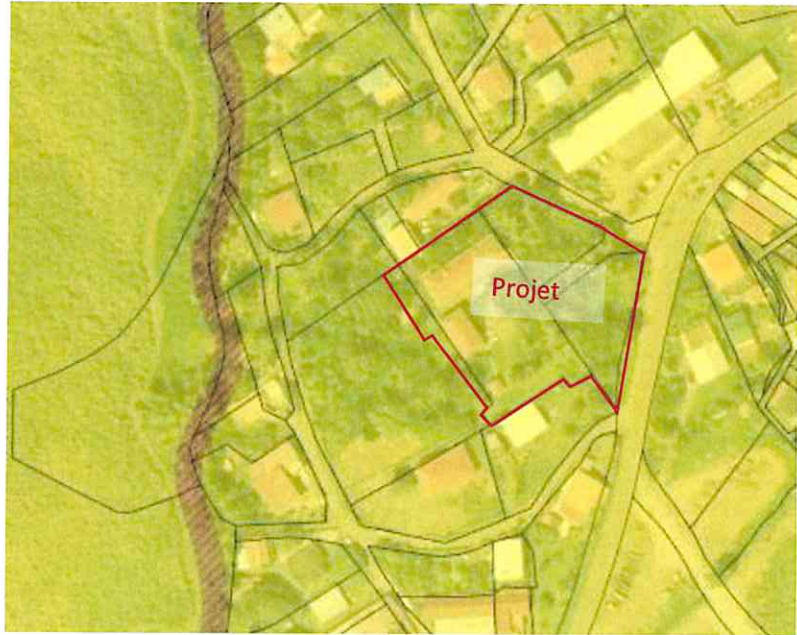


Figure 10 : Extrait cartographique du zonage réglementaire (PPRN Sainte-Marie)

Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sainte-Marie



Figure 11 : Extrait du PLU de Sainte-Marie (Source : Commune de Sainte-Marie)

Annexe 13 : Constat de non boisement

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE
Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Agriculture et Forêt
Office National des Forêts
78 route de Moutte. BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DEFRICHEMENTS
Constat de non-boisement

VP 162/19

N. Réf : PV/HF/n°19 000702

Fort de France, le / 5 DEC. 2019

Monsieur,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que la propriété que vous souhaitez acquérir, parcelle cadastrée section E numéros 577-582-586-1106 (partie en jaune sur le plan joint), sise sur la commune de SAINTE-MARIE au lieu-dit « Habitation Union », n'est pas boisée au sens du Code Forestier.

Par conséquent, ce terrain n'entre pas aujourd'hui dans le champ d'application du titre IV du livre III du Code Forestier, et vous n'avez pas à demander l'autorisation de défrichement pendant la validité de ce constat.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas sur cette propriété.

Ce Constat de Non Boisement est valable pour une **durée de cinq (5) ans** à compter de la date de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Surface totale expertisée :

00ha 51a 38ca

Dont

Surface NON BOISEE :

00ha 51a 38ca

Surface DISPENSEE
d'autorisation de
défrichement :

00ha 00a 00ca

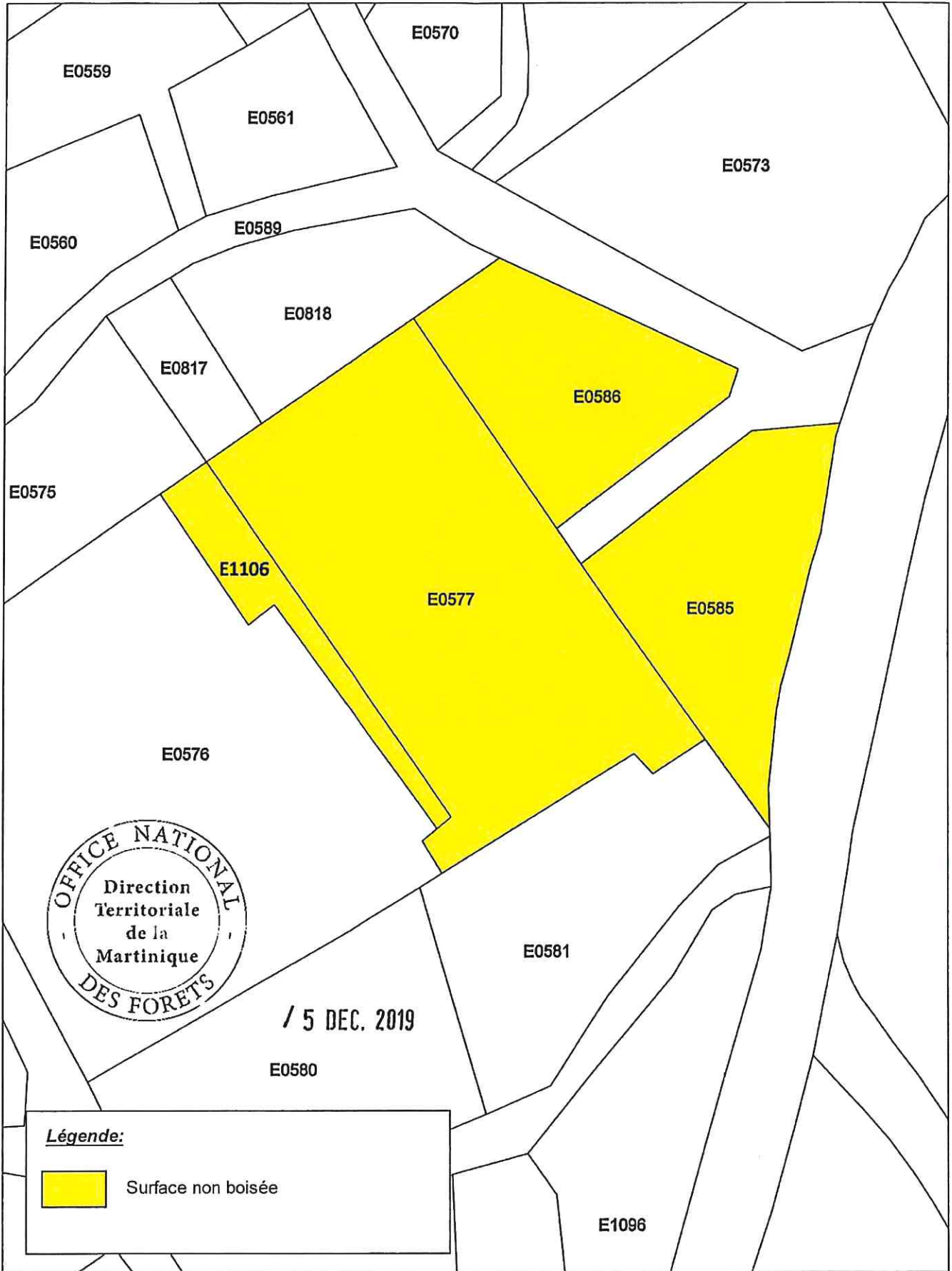
Surface BOISEE :

00ha 00a 00ca

DESTINATAIRE

SCCV MANTIN
Immeuble les palétuviers, voie n°1
ZI La Lézarde
97232 LEM LAMENTIN





Commentaires
SCCV MANTIN ; dossier VP n° 162/19
SAINTE-MARIE Habitation union ; Parcelle E 577-585-586-1106

© IGN / ONF Toute reproduction Interdite

